

LE
SPORT UNIVERSEL
ILLUSTRÉ



LE DUC DE TALLEYRAND ET DE SAGAN

CHRONIQUE

LE steeple-chasing n'aura pas eu de chance cette année. Au printemps comme en automne, les réunions de sport illégitime sont contrariées par un temps déplorable, qui ne suffit d'ailleurs ni à écarter les fidèles ni à restreindre les champs.

A la vérité, il y n'y a pas grand enseignement à tirer des dernières rencontres. L'épreuve la plus importante de la semaine était le prix Finot. Six des jeunes steeple-chasers qui avaient pris rang à la tête de la génération s'y sont heurtés à poids égal. C'est un de ceux qui s'étaient déclarés le plus tard qui l'a emporté. Mais le succès de Pillard, dû pour une bonne part à la maîtrise de son cavalier Nash Turner, en passe de prendre, pour ses débuts, place à côté des Parfremment et des Carter, ce succès a été remporté de trop peu sur Sapientia, Dame des Prés et Primeur pour qu'on puisse considérer le classement comme définitif. Nous avons donc encore de belles luttes en perspective.

A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. L'alerte causée dans le monde des courses par le projet du ministre des Finances d'imposer les entrées sur les hippodromes aura permis aux défenseurs de notre cause de se compter.

Dès la première heure, une opposition des plus vives s'est dessinée dans tous les milieux intéressés de près ou de loin à la prospérité de cette institution. Les Sociétés de courses, les syndicats d'élevage, les députés représentant les régions hippiques, toutes les corporations vivant du cheval, sans parler de la presse spéciale, tous se sont dressés dans un mouvement unanime de protestation contre ce projet d'impôt.

Fort heureusement, il était médiocrement conçu, difficile à appliquer et ne devait procurer que des ressources limitées, un peu plus d'un million et non point deux comme l'escomptait M. Cochery. En revanche, il risquait de jeter la perturbation dans ces fêtes parisiennes, les seules qui fournissent aujourd'hui un aliment aux industries de luxe de la capitale, et allait probablement entraîner la suppression de nombreuses réunions de province, portant ainsi préjudice au commerce dans la France entière.

Personne n'a tenté de contester ces résultats probables de l'impôt, que M. James Hennessy, dans une lettre ouverte au *Jockey*, et M. Decker-David, dans son discours à la Chambre, ont mis nettement en évidence.

Le député du Gers, président de la Commission de l'Agriculture, vice-président du Syndicat des Eleveurs de pur sang, était plus qualifié que tout autre pour porter à la tribune les protestations de tous ceux qui connaissent la question. A l'unanimité, la Commission de l'Agriculture et les 150 députés, qui font partie du groupe hippique, l'ont chargé de réclamer la disjonction de l'article 23. Il a justifié cette confiance en prononçant un excellent discours qui a atteint son but.

M. Decker-David a rappelé que les courses intervenaient déjà pour une part très considérable dans les recettes de l'Etat. Elles alimentent les eaux potables, la bienfaisance, la remonte des haras (pour ce seul objet, le pari mutuel a versé, en 1909, 3.300.000 francs). Mais ces contributions directes ne doivent pas seules être mises en ligne de compte. Tout ce que les Sociétés de courses prélèvent tant pour leur caisse que pour celle du Gouvernement, étant destiné à subventionner l'élevage, vient en déduction des sacrifices que l'Etat serait amené à consentir si les courses n'existaient pas.

La Défense nationale ne peut se passer de chevaux. Or l'industrie du cheval de sang ne peut vivre par elle-même. Il lui faut pour subsister les encouragements de l'Etat. Si les courses ne permettaient de subvenir aux besoins de l'élevage, c'est le budget qui serait amené à assumer cette lourde charge.

Il est donc juste de soutenir que les 26.000.000 prélevés sur le pari mutuel représentent bien le montant de l'impôt supporté par le public des courses.

Compromettre une pareille recette par la mesure aussi vexatoire que peu lucrative imaginée par le ministre des Finances, eût été bien maladroit.

Mais il est une autre façon d'envisager la question que M. Decker-David a très judicieusement mise en évidence.

Passons là-dessus la parole au député du Gers :

« La loi du 2 juin 1891 délimite d'une façon péremptoire le rôle

des Sociétés de courses. Il ne faut pas qu'on croie que les Sociétés de courses sont des sociétés commerciales, des sociétés financières. Elles ne font pas de bénéfices. Ce sont purement et simplement des institutions libres; elles ne peuvent pas réaliser de bénéfices; elles sont — et leur rôle est très net et très défini — des auxiliaires non rétribués de l'Etat. Des compétences, des bonnes volontés ont cru pouvoir prendre la direction de ces services; elles le font gratuitement et avec dévouement.

L'impôt que vous voulez établir, c'est donc l'Etat qui s'imposera à lui-même un nouvel impôt.

Aujourd'hui, vous le savez, avec le rigorisme dont nous nous félicitons de voir l'application sous le contrôle de nos finances, les Sociétés de course sont contrôlées par deux administrations : la comptabilité intelligente et absolue du ministère de l'Agriculture qui, elle-même, est contrôlée par le service des finances. Cet impôt de 10 % qui, dans l'esprit du public, est considéré et assimilé à un impôt identique à celui que l'on paye dans les théâtres pour le droit des pauvres et qui a déjà sa répercussion dans les recettes théâtrales — vous pouvez demander des renseignements aux directeurs intéressés — ne peut pas être assimilé à un droit des pauvres, car ces Sociétés, je le répète, ne font pas et ne peuvent pas faire des bénéfices. C'est un impôt nouveau, un droit de timbre fixé par l'Etat pour équilibrer le budget. La jurisprudence est absolument fixée sur ce point. C'est un arrêt du Conseil d'Etat du 13 juin 1873, c'est un autre arrêt du Conseil d'Etat du 12 juin 1891 qui en font foi.

Les conclusions du ministère public ont fixé nettement la jurisprudence d'après laquelle « les Sociétés de courses organisées dans le but de poursuivre, de concert avec le Gouvernement, auquel elles prêtent leur concours, l'œuvre d'intérêt général d'amélioration de la race chevaline, ne rentrent pas dans la catégorie des spectacles ou fêtes pour lesquels les lois du 7 Frimaire et du 8 Thermidor an V et les lois de finance autorisent la perception du droit des pauvres. »

Les Sociétés ont en 1909, touché 13 millions du pari mutuel, plus 9 millions d'entrées, soit, au total, 22 millions. Voilà leurs recettes, qu'en ont-elles fait ?

Elles ont payé les frais de location de leurs hippodromes, leurs frais d'entretien, leur personnel et le personnel de perception du pari-mutuel, perception, il faut le redire, faite pour le compte de l'Etat. Du reste, elles ont affecté les prix aux manifestations et aux épreuves sportives, 11.364.950 fr. 20 aux hippodromes parisiens et 3.095.480 francs aux hippodromes de province. Le reste est affecté à la réserve, comme l'exige la loi. Or c'est 14.460.450 francs de prix sur un revenu du pari mutuel qui n'a été que de 13.116.189 fr. 20.

Si vous demandez un impôt de 10 % de plus sur les entrées, c'est 2 millions que vous allez retirer aux prix des sociétés de province. Soit le tiers de leurs allocations.

Car les sociétés parisiennes ont le devoir de maintenir leurs allocations pour maintenir les rendements du pari mutuel, dans l'intérêt de l'élevage et de la bienfaisance.

Il paraît que les députés étaient assez nombreux qui ignoraient ou plutôt qui avaient oublié cette situation particulière des Sociétés de courses. Beaucoup se figuraient que certaines d'entre elles réalisaient des bénéfices.

On peut pardonner par conséquent au grand public, au public de province surtout, de vivre dans la même erreur.

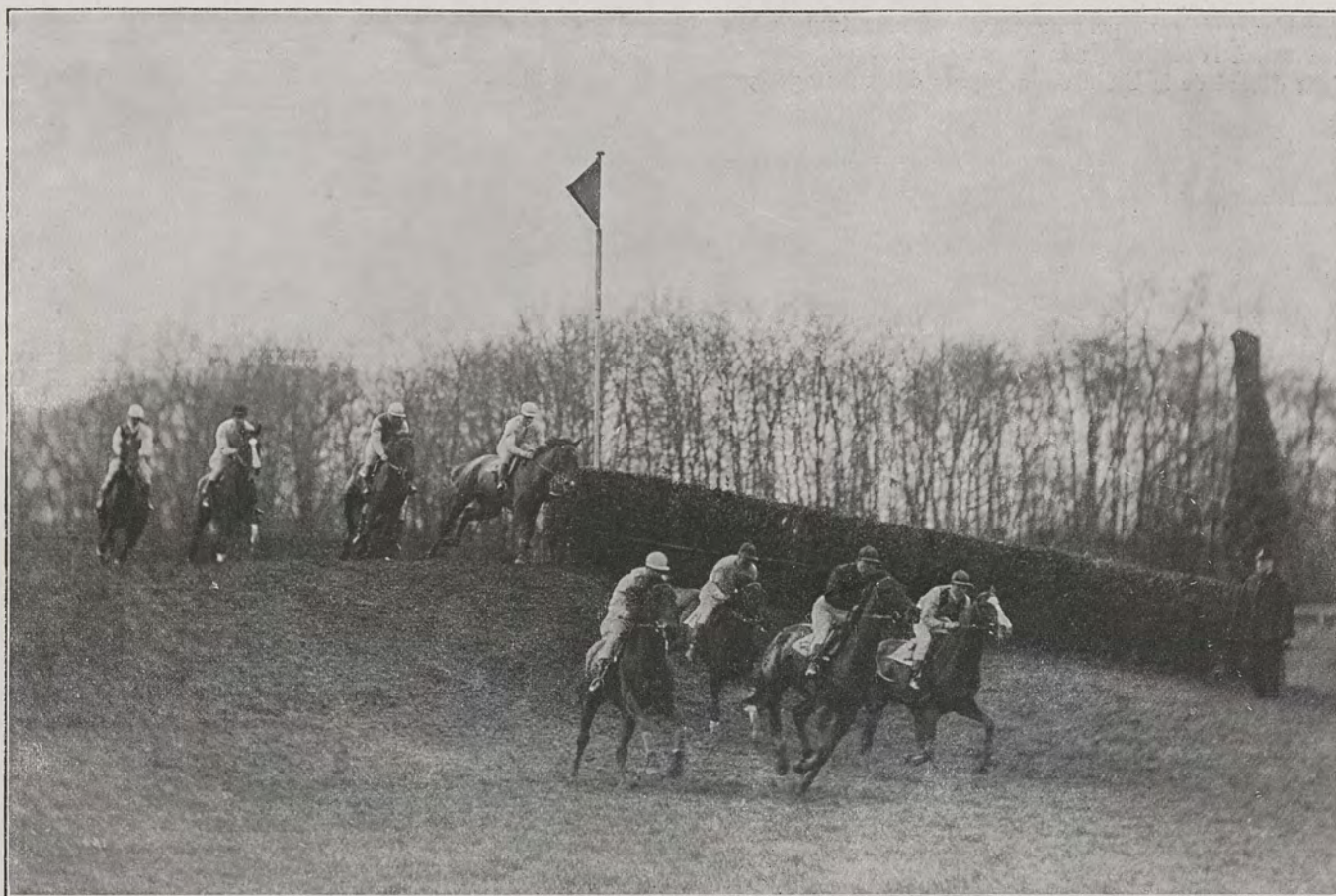
Il faut donc se féliciter de l'occasion qui a permis de proclamer, une fois encore du haut de la tribune, que les Sociétés de courses sont des organismes absolument désintéressés, dirigés par des personnes dévouées accordant sans rémunération, sans indemnité même dans la plupart des cas, leur temps, leur labeur à une institution d'utilité publique.

Le débat ouvert à la Chambre, bien qu'il ait eu simplement pour but la disjonction du projet, entraînera sans nul doute son abandon.

En tout cas, nous sommes assurés de trouver désormais une majorité à la Chambre pour défendre l'œuvre des grandes Sociétés. Il semble bien que nos honorables ne se soient pas laissés influencer uniquement par les considérations électorales, en l'espèce la suppression éventuelle des hippodromes provinciaux, ils ont compris que les courses jouaient un rôle éminemment utile en soutenant une industrie à qui les progrès de l'automobile ont rendu la vie normale difficile, industrie qui est une nécessité pour la défense du pays, et ils sont convaincus que la gestion de cette grande affaire est effectuée de la façon la plus heureuse et la plus intègre.

Répetons : A quelque chose malheur est bon.

J. R.



Primeur III Marcassite II Sapiëntia Pasta Dame des Prés
Rutland Arms Langue de Chat Pillard

AUTEUIL, 27 FÉVRIER — LA DESCENTE DE LA BUTTE DANS LE PRIX FINOT

NOS GRAVURES



PILLARD

Pⁿ AL., NÉ EN 1906 PAR FRENCH FOX ET IRIDA, VAINQUEUR DU PRIX FINOT
MONTÉ PAR SON PROPRIÉTAIRE, M. NASH TURNER

LE DUC DE TALLEYRAND ET DE SAGAN, dont nous reproduisons en première page la photographie, vient de mourir à Paris, le 21 février dernier, à l'âge de 78 ans.

Grand seigneur, dans toute l'acception du terme, esprit fin et cultivé, organisateur expert, le duc de Talleyrand et de Sagan fut certes une des physionomies les plus marquantes de la moitié du siècle dernier.

Tour à tour, volontaire de la campagne de Crimée, lieu-



L'ARRIVÉE DU PRIX FINOT

PILLARD BAT D'UNE ENCOLOURE SAPIENTIA ET DAME DES PRÉS

tenant aux guides, puis gros personnage de la Cour Impériale, il reprenait les armes à l'occasion de la guerre de 1870 au cours de laquelle il était décoré de la Croix de la Légion d'Honneur pour un fait d'armes.

Après la guerre, le prince de Sagan, comme on se plaisait à le nommer, fut un de ceux qui rendirent à Paris sa physionomie, et il reconstitua la Société des Steeple-Chases de France que les événements de 1870 avaient décimée. Se rendant compte que Vincennes, alors hippodrome favori du steeple-chase, n'attirerait jamais le Tout-Paris mondain, le prince de Sagan eut l'idée de créer au Bois de Boulogne l'hippodrome d'Auteuil sur la lande aride de la butte Mortemart.

Les négociations qu'il avait engagées avec la ville aboutirent rapidement et, à la fin de 1873, la nouvelle Société des Steeple-Chases de France inaugurait son nouvel hippodrome qui devint bien vite à l'égal de Longchamps, un centre mondain par excellence.

Admirablement secondé par des commissaires d'élite, le prince de Sagan ne négligea rien pour atteindre son but et mena son œuvre à son apogée, lorsqu'il y a douze ans, une implacable maladie le terrassa et il dut abandonner la présidence de cette Société qu'il avait reconstituée.

En reconnaissance des services rendus, la Société des Steeple-Chases de France avait conservé au duc de Talleyrand et de Sagan, jusqu'à son dernier jour, le titre de président honoraire.

*
**

Le temps a bien voulu favoriser la cinquième journée du Meeting du Printemps d'Auteuil et cette seconde réunion dominicale remporta un succès complet.

LE PRIX FINOT (20^e Biennal, 2^e épreuve, steeple-chase 3.500 mètres), épreuve capitale de cette réunion, mettait aux prises six des concurrents qui avaient fini en tête lors de la première manche disputée la saison dernière : Primeur III, Rutland Arms, Sea King, Langue de Chat, Pillard et Sapientia.

On le voit, tous nos meilleurs steeple-chasers de 4 ans étaient aux prises, et c'est avec impatience qu'on attendait le résultat de cette belle épreuve.

Des dix concurrents qui se présentaient sous les ordres du starter, Sea King ralliait la majorité des suffrages et tenait le poste de grand favori devant Sapientia et Pillard. Le gagnant du Prix Congress n'a pourtant pas donné raison à ses nombreux partisans, et retenu à grande-peine par son jockey dans le peloton, il culbutait dès le deuxième obstacle.

Pillard prenait alors la tête devant Dame des Prés, Langue de Chat et Primeur III. L'ordre ne changeait pas jusque dans l'allée des Chênes où Langue de Chat qui tombait bientôt au huit venait aux côtés de Pillard.

Primeur III prenait alors le commandement, mais il était bientôt rejoint et dépassé par Dame des Prés. Dans le tournant, la lutte était

superbe, et entre les deux derniers obstacles le résultat en était toujours des plus incertains. Dame des Prés, en tête, était serrée de près par Marcassite II, Sapientia et Rutland Arms, tandis que Pillard et Primeur III revenaient très fort. Après le saut de la dernière haie,

Sapientia paraissait devoir l'emporter, mais Pillard, merveilleusement soutenu par son propriétaire-jockey Nash Turner, l'attaquait bientôt et remportait la victoire d'une encolure.

Dame des Prés terminait à une tête de Sapientia, tandis que Primeur III, Rutland Arms et Marcassite II se classaient ensuite dans cet ordre.

PILLARD, le vainqueur du Prix Finot et dont nous reproduisons la photographie, naquit en 1906 chez M. A. E. Dodge, de French Fox et Irida. Il débutait à 2 ans sous les couleurs de son éleveur dans le Prix de la Société sportive d'Encouragement, à Rouen, et se classait second derrière Kaïdafa.

Il courait 13 fois à 3 ans en plat, remportant 2 victoires consécutives, le Prix du Mandinet à Maisons-Laffitte et le Prix de la Coudraye à Saint-Cloud, sous les couleurs de son propriétaire actuel, M. Nash

Turner.

Dressé sur les obstacles, il débutait en haies dans le Prix Tancarville à Saint-Ouen, où il terminait second derrière Primeur III. Au cours des sept épreuves qu'il disputa durant cette première année d'obstacles, Pillard s'adjugea les Prix de Normandie à Auteuil et de Vaucouleurs à Saint-Ouen, se plaçant dans trois autres épreuves et terminant cinquième dans la première manche du Prix Finot à Auteuil.

Cette année, le fils de French Fox disputa sans succès trois épreuves à Nice, débutant en steeple dans le Grand Prix de la ville de Nice où il terminait cinquième.

Avant sa victoire dans le Prix Finot, Pillard s'était classé premier pour sa première sortie sur les gros obstacles d'Auteuil, le 17 février, dans le Prix du Phalanstère.

LE PRIX DE TANANARIVE (steeple-chase militaire hors série, 4.000 mètres) a réuni, comme tous les steeple-chases militaires d'Auteuil, un lot fort nombreux de concurrents. Treize officiers prenaient le départ. Eole III, La Cadie et Kioto II menaient la course jusqu'à la rivière du huit où ce dernier s'échappait alors et lâchant irrémédiablement ses concurrents, gagnait sans être inquiété, précédé de six longueurs Iliade IV, Ratagan et La Cadie.

Les arrivées se succédèrent fort espacées et de nombreuses chutes s'étaient produites durant le parcours.

Le vainqueur, Kioto II, amené dans une condition parfaite, fut piloté avec beaucoup de tact et d'adresse par son propriétaire, le capitaine Herchet.



AUTEUIL, 27 FÉVRIER — LE PREMIER SAUT DU BULL-FINCH DANS LE PRIX DE TANANARIVE (STEEPLE-CHASE MILITAIRE HORS SÉRIE)



LE VAINQUEUR DU PRIX DE TANANARIVE
KIOTO II, MONTÉ PAR SON PROPRIÉTAIRE, LE CAP^{te} HERCHET
FRANCHISSANT LE BULL-FINCH

CHIENS

LA PROCHAINE SAISON DE FIELD-TRIALS

Avec la seconde quinzaine de février, recommence la période active de l'entraînement des chiens d'arrêt en vue des grands field-trials de printemps. Depuis un certain temps déjà, les chiens ont été remis sur le gibier, les jeunes soumis à un dressage méthodique, les vieux maintenus en haleine, tous régulièrement sortis en plaine. Mais actuellement la sélection a été opérée : on sait quels sont les sujets sur qui l'on peut compter : il en est qui sont l'espoir du dresseur comme d'autres en font le désespoir et bien que chacun ait à cœur de donner satisfaction à tous les propriétaires, les préférences vont naturellement aux meilleurs chiens, les seuls capables de sauver l'honneur de la maison. La besogne de mise au point n'est pas toujours aisée : elle se complique cette année d'une nouvelle difficulté. La saison s'annonce, en effet, mauvaise, il va falloir compter avec les intempéries. A vrai dire, nos dresseurs professionnels de chiens d'arrêt commencent à s'habituer à ces printemps détestables qui ne se distinguent le plus souvent des déplorables fins d'hiver que par une plus grande abondance de pluie, de vent, de froid et même de neige. Alors qu'autrefois les mauvaises journées faisaient tache à côté des belles, il semble que maintenant on en soit réduit à considérer comme exceptionnelles, celles où la tempête s'est un peu calmée.

Nous conservons encore le souvenir de la saison dernière, où le premier concours de l'année eut lieu sur un terrain débarrassé seulement la veille de la neige qui l'avait couvert pendant deux mois et personnellement, je me rappelle quelques promenades en plaine, en compagnie d'entraîneurs amis trop heureux de pouvoir s'aventurer hors de chez eux entre deux tourmentes.

Le rappel de ces petites mésaventures pourra faire sourire, il n'en est pas moins exact que le mauvais temps gêne considérablement l'entraînement des chiens d'arrêt. En bien des occasions, il nuit complètement à un sport qui, pour s'exercer, est contraint de marcher avec les saisons.

S'imaginent-elles toutes les conditions qui doivent être réunies pour mener à bien l'entraînement d'un chien de concours ; se fait-on une idée des circonstances dans lesquelles ce der-

nier peut être conduit, se rend-on compte du nombre de sorties nécessaires pour confirmer un sujet ? Alors seulement on peut comprendre la désolation du dresseur qui, chaque matin, en se levant, entend la pluie fouetter ses vitres.

On vend dans les bazars de petits baromètres amusants. C'est un bon moine, vieux major, qui met son capuchon quand il va pleuvoir ou qui le retire s'il fera beau. Il est rare que le bonhomme se trompe :

on peut toujours le consulter efficacement. Nos dresseurs sont des devins de ce genre. Quand il pleut, il leur est facile de dépeindre l'état cynégétique de leur plaine : cela veut dire, gibier fuyard ; quand il fait grand vent, c'est encore gibier fuyard ; quand il fait très froid, c'est toujours la même chose, gibier fuyard. Allez donc mettre des chiens dans de semblables conditions.

Cette année, les choses s'annoncent sous un jour plus déplorable encore. A tous les inconvénients des saisons précédentes, il faut ajouter celui qui résulte des inondations. Dans bien des centres d'entraînement l'eau a envahi la plaine, soit par suite de la crue de la rivière, soit par infiltrations, ce qui, en tant que résultat, revient absolument au même. Bien plus, cette dernière cause est peut-être plus désagréable que la première, parce que l'eau qui est ainsi remontée à la surface du sol

menace de s'éterniser en de larges mares, quelquefois même de petits étangs qui ne se videront complètement qu'avec les chaleurs.

Au double point de vue de la chasse et de l'entraînement des chiens d'arrêt, cet état de choses a les plus désastreuses conséquences. Le gibier qui a été ainsi exterminé est considérable ; presque tous les chiens restent forcément au chenil.

S'il ne faut pas exagérer la noirceur de ce tableau lamentable, il n'en est pas moins exact que bien des chiens n'ont pu être entraînés

dans des conditions normales. De là à conclure que les succès des prochaines épreuves de printemps est compromis, il y a heureusement un grand pas, mais il est certain que la moyenne des concurrents nouveaux sera certainement inférieure à celle des années précédentes. Nous reverrons, sans doute, les vétérans qui n'auront pas beaucoup de peine à remporter des lauriers rendus faciles par l'absence de nou-



ARRÊT DE PERDREAUX EN BORDURE D'UN CHAUME



LE CHIEN DOIT SE COUCHER AU COUP DE FUSIL

veaux venus redoutables et c'est chez ces derniers que les effets de la mauvaise saison préparatoire se feront surtout sentir.

Les vieux chiens routinés par une ou deux saisons de courses auront aisément été remis en forme par quelques sorties de dernière heure, mais le temps aura manqué pour confirmer les jeunes.

A moins que quelque sujet, naturellement très supérieur ne se révèle en un petit nombre de séances il est fort probable que l'intérêt des épreuves prochaines sera considérablement diminué.

Le programme des réunions d'avril était cependant prometteur et suivant la progression en marche depuis quelques années s'était encore allongé. On nous annonçait d'intéressantes épreuves et des nouveautés attendues.

Le Pointer-Club français, la Réunion des Amateurs du Setter Anglais, le Club du Setter anglais, l'Association des dresseurs professionnels de chiens d'arrêt, le Red-Club, la Société Canine de Normandie, le Club français du griffon à poil dur, la Société centrale pour l'amélioration des races de chiens en France, avaient toutes consenties des sacrifices nouveaux pour encourager les amateurs à mettre en ligne un plus grand nombre de concurrents et donner plus d'ampleur à leurs réunions.

Enfin, la Belgique nous annonçait le Championnat du monde du Chien d'arrêt, mais s'il est encore permis d'en parler aujourd'hui, ce n'est que pour en prononcer l'oraison funèbre. Cette magnifique épreuve vient de mourir et la Société Royale Saint-Hubert l'a enterrée la semaine passée. Vingt mille francs de prix dont dix mille francs au premier, grande médaille d'or et titre de Champion du monde, c'était vraiment beau, ce l'était trop.

Il fallait quarante engagements. Déjà vingt-huit étaient réunis. On espérait, jusqu'au dernier moment, pouvoir atteindre le chiffre exigé : on ne l'a pas pu et la suppression fut décidée.

C'est dommage car la lutte s'annonçait vive et le sport splendide entre les meilleurs sujets des dernières générations.

Nos grands propriétaires français, MM. Jean Côte, Ch. Piel, Mauduit, avaient envoyé des chiens tels que Dan et Tamrack de Saint-Paul-de-Varax, Rapielo, Pock de la Brède dont nous avons déjà suivi sur le terrain le travail superbe.

La Belgique promettait aussi : MM. de Broux et Hugué se préparaient activement et tel avait été dans le monde cynophile le retentissement de cette magistrale épreuve que l'Angleterre, malgré la quarantaine, avait été tentée. Deux propriétaires d'Outre-Manche avaient envoyé leurs engagements à Bruxelles.

De Hollande, il en était également annoncé.

Un chien venait aussi de Russie.

On avait craint un moment que la compétition ne fut pas assez internationale pour que le gagnant méritât vraiment le titre de Champion du Monde : il aurait, dans ces conditions, eu tous les droits à ce titre envié.

Je suis persuadé qu'il faut voir dans cette faillite des inscriptions, non pas le résultat de l'hésitation des propriétaires en présence des frais énormes occasionnés par le montant de l'engagement et la présentation de leurs chiens, mais celui du manque de sujets nou-

veaux réellement capables de soutenir la lutte. Et cela par suite du manque d'entraînement, de la difficulté éprouvée à les mettre en forme dus aux causes que j'ai énoncées tout à l'heure.

Quelles que soient les raisons qui aient motivé la suppression de cette épreuve du Championnat du Monde du chien d'arrêt, il faut déplorer l'arrêt du Comité de la Société Royale Saint-Hubert, parce qu'outre qu'il nous prive d'une semaine de beau sport, nous aurions

eu là l'occasion de voir lutter entre eux quelques chiens choisis parmi les meilleurs de la production actuelle. De toutes façons, le niveau des concurrents eut été supérieur et celui des gagnants davantage encore. Cela en raison de l'extrême dureté de l'épreuve. La première place, le prix de dix mille francs et le titre de Champion du Monde méritaient mieux qu'un examen superficiel de deux courses d'une vingtaine de minutes chacune au cours desquels souvent le chien n'a l'occasion de ne prendre qu'un ou deux arrêts.

Nous avons pu, en différentes circonstances, apprécier les inconvénients de cette méthode de classement rapide qui est rendue nécessaire par le nombre des concurrents. Le peu de temps dont on dispose, l'impatience des juges et une quantité d'autres raisons aussi peu valables.

Mais en cette circonstance, les choses se seraient sans aucun doute passées autrement. On

aurait probablement soumis les concurrents réservés à une série d'épreuves plus sérieuses.

Les juges auraient certainement tenu à former leur appréciation sur les candidats aux premières places avec des faits plus probants et ce n'est qu'après de multiples arrêts pris dans le meilleur style, après la démonstration du meilleur tempérament chasseur, après

la certitude d'une endurance suffisante, enfin et surtout en raison du minimum de fautes commises qu'ils auraient prononcé leur jugement.

Alors seulement, dans l'opinion des amateurs de tous les pays, le vainqueur se serait imposé, peut-être pas comme le meilleur chien d'arrêt du monde — ce qui eût été un peu présomptueux — mais certainement comme le meilleur du lot présenté et tout au moins comme un grand chien.

Voilà ce que nous ne saurons pas et que nous aurions pu savoir après le spectacle d'une semaine de travail magnifique.

C'est pourquoi il faut profondément déplorer la chute d'un semblable projet et louer hautement ceux qui l'ont tenté. Il faut espérer aussi que l'effort n'aura pas été vain et que l'an prochain, le grain semé cette année produira et donnera le fruit impatientement attendu.

Jacques LUSSIGNY



LA MENACE D'UNE CORRECTION EST LE PLUS SALUTAIRE DES REMÈDES



LE DRESSEUR REPRENANT LE CHIEN
LE RAMÈNE A L'ENDROIT OÙ IL A COMMIS LA FAUTE

LE CONCOURS HIPPIQUE DE BORDEAUX



LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES AUX ATTELAGES PRIMÉS

LE concours de Bordeaux a présenté cette année une certaine augmentation sur les chevaux de classes, 159 contre 144 en 1909.

Cette augmentation se répartit sur l'ensemble des classes attelées et montées, mais plus particulièrement sur la 4^e classe, poneys taille inférieure à 1^m48, où l'on compte 9 engagements contre 5 en 1909; pour les autres classes et la catégorie des poulains sans dressage, les chiffres sont restés à peu près les mêmes qu'en 1909, à un ou deux près. En 1909, les classes d'attelage comptaient 58 engagements, elles en comptent 61 en 1910. Les classes de selle ont 82 engagements contre 80 en 1909, et la catégorie des poulains sans dressage 41 contre 38 en 1909.

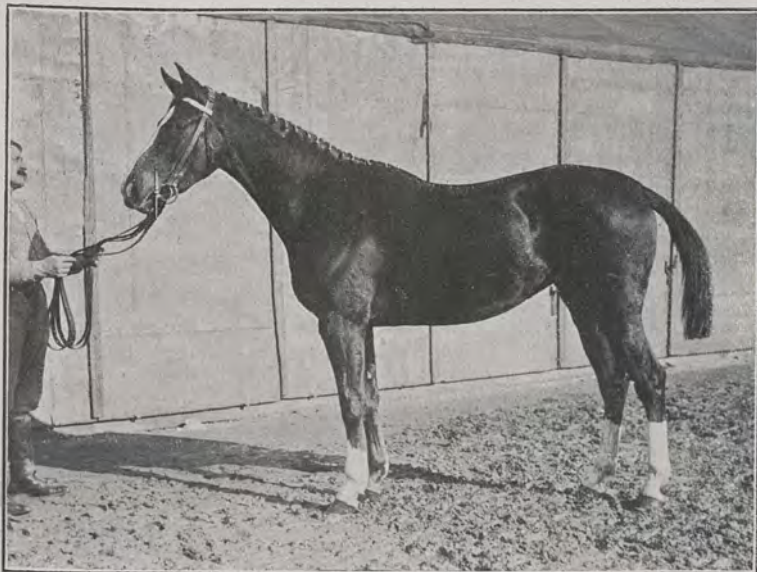
Ces chiffres prouvent que le Concours de Bordeaux ne périlite pas comme nombre de chevaux; les animaux présentés, notamment aux classes de selle et dans les poulains sans dressage, montrent par leur qualité, que l'élevage ne périlite pas non plus dans cette circonscription.

Nous retrouvons parmi les lauréats des classes, les premiers prix des poulains sans dressage, des deux catégories, il en sera donc plus

particulièrement question plus loin; mais on peut dire d'ores et déjà que le Concours de 1910 a été supérieur à celui de 1909, par la qualité et l'état général des poulains présentés.

Les sujets des classes d'attelage ont été honorables, sans plus; on peut toutefois citer le premier prix de la 4^e classe, Boulette, une fille de Polbert, pur sang anglo-arabe, appartenant à M. Ducasse; les premier et deuxième prix de la 3^{me} classe, 1^{re} division, Magistral, issu du norfolk King Arthur et Mignon, fils de l'anglo-arabe Alcade, et les premiers prix de la 2^{me} classe, 2^{me} division, Rataplan, par Martial, demi-sang, et de la 1^{re} classe, 2^{me} division, Football, par le trotteur Roger Bontemps, à M. P. de Curel.

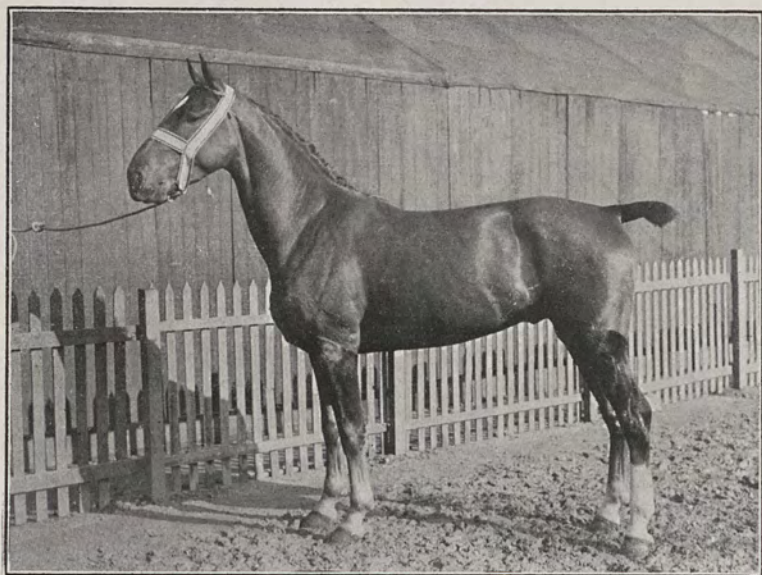
Les premières primes des différentes divisions des classes d'attelage se sont partagées entre la Charente-Inférieure, deux primes; la



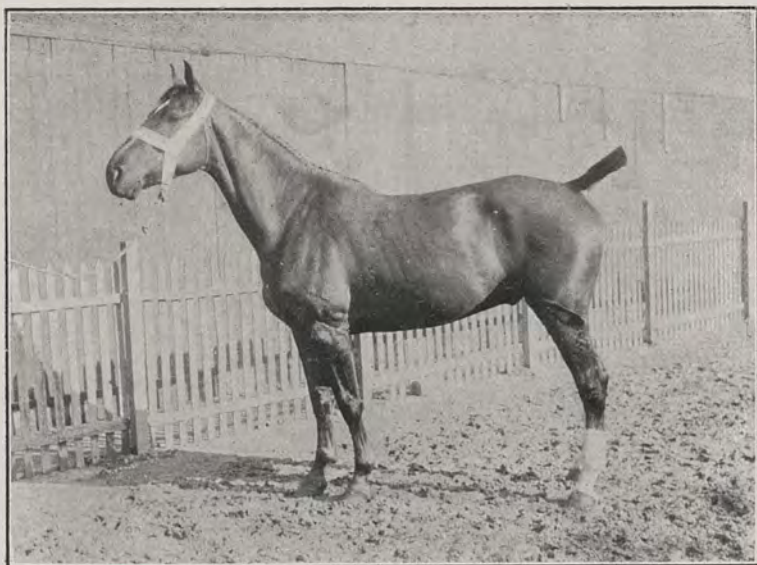
BRISE RAISON, J¹ AL., 3 ANS, PAR VALPARAISO ET BRADAMANTE
APP. A M. FRANCE REDON, 1^{er} PRIX DE LA 6^e CLASSE, 1^{re} D^{on}



L'ENTRÉE EN PISTE



HAZI, CH. AL., 4 ANS, PAR RIGOLO ET ZINA
APP. A M. LÉON GRÉTEAU, 1^{er} PRIX DE LA 1^{re} CLASSE, 1^{re} DON



RATAPLAN, CH. AL., 5 ANS, PAR RIGOLO ET SANS SOUCI
A M^{me} LA C^{ss}e XAVIER DE MORIN-EYCARD, 1^{er} PRIX DE LA 2^e CLASSE, 2^e DON

Gironde, trois primes, et le Gers, deux primes. A propos du Gers, il y a lieu de remarquer que M. L. Comminges, directeur de l'Ecole du Dressage d'Auch, avait amené, cette année, un lot de chevaux excessivement homogène et plein de qualités.

Les classes des chevaux de selle ont été particulièrement remarquables par la qualité des sujets présentés, la cinquième classe surtout dans ses deux divisions.

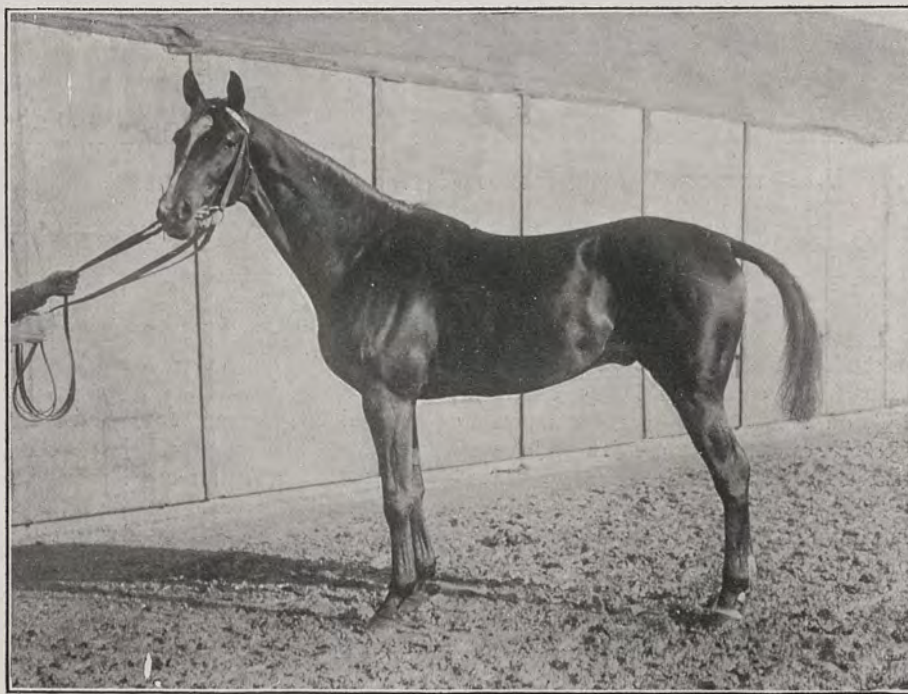
La 1^{re} division de la sixième classe comprenait trois très jolis chevaux pour les trois premières primes, dont Brise Raison, premier prix des poulains sans dressage de la 2^e catégorie, très jolie jument de pur sang, fille de Valparaiso, épaisse, près de terre, achetée 1.600 francs par la Remonte.

La 2^e division de cette classe était un peu plus faible comme qualité et il y a peu de chose à en dire.

Dans la cinquième classe, 1^{re} et 2^e divisions, on compte nombre de chevaux qui figureront avec honneur, je pense, au Concours Central, et presque tous sont à citer.

A noter particulièrement le premier prix de la première division, Krack, magnifique arabe pur de 1^m63, par Burkégnny à M. Garrigou, harmonieux et bien soudé et ressemblant à un pur sang anglais. Le second prix, Souakim, 1/2 sang anglo-arabe à 75 o/o, par Elan pur sang anglo-arabe à M. Tézenas.

Le troisième prix de cette même division est une jument fille de 1/2 sang d'origine trotteur par Vaudemont, par James Watt et Camaldule pur sang. Sa mère par



FAUST, CH. BAI, 5 ANS, 1^m60, PAR VAILLANT ET SULTANE, APP. A M. FR. BOURGADE
VAINQUEUR DU PRIX MORNAY ET 1^{er} DE LA 5^e CLASSE, 2^e DON

Fuschia et une fille de Phaéton.

Dans la 2^e division de la 5^e classe, tous les chevaux sans exception sont à citer. Le premier prix, Faust, 1/2 sang anglo-arabe à 75 o/o par Vaillant 1/2 sang anglo-arabe, a remporté également le Prix Mornay. Le second, Macaron par Lance lot III pur sang, lauréat de Saumur, n'a été battu au classement que par un quart de point et en raison de la brièveté de son encolure et d'une attache de tête un peu défectueuse ; bref, pour qualifier cette division il me suffira de dire que du premier au huitième prix, il n'y avait qu'un écart de un point 1/4.

Au point de vue de la répartition des prix, la Gironde vient en tête avec 9 prix, puis les Basses-

Pyrénées avec 6 prix, la Charente-Inférieure cinq, le Gers et les Landes trois chacun, la Charente et la Haute-Garonne deux, l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées un.

Au point de vue des classements la prédominance du pur sang, anglais, anglo-arabe ou arabe, est constante dans les premiers prix.

Quant aux chevaux d'obstacles, ils sont légion ; nous ne trouvons pas de nouveaux sujets et les vainqueurs du Prix de l'Élevage, par exemple, sont déjà d'anciens lauréats de nos concours.

Voici d'ailleurs les résultats des principales épreuves d'obstacles :

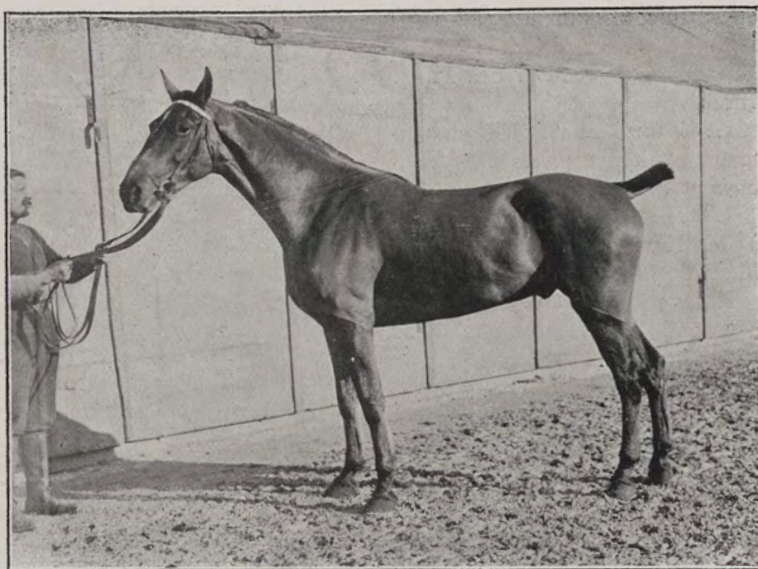
Le Prix d'Essai a été pour Olmutz au baron Nicolas de la Tournelle, devant La Roquette au comte de J. Saint-Lastic Jal. Dans le lot des 62 concurrents, quelques jeunes gentlemen ont fait de bons débuts.



EMIR ET CARNOT
1^{re} PRIME D'APPAREILLEMENT



KATE (EX-FRAISETTE), J^e AL., 5 ANS, PAR TRÉBUCHET ET GABRIELLE
APP. A M. PHILLIPE BONMET, 1^{er} PRIX DE LA 6^e CLASSE, 2^e DON



EMIR, CH. BAI, 6 ANS, PAR GLORIEUX ET EOLE
APP. A M. LEZIAN, 2^e PRIX DE LA 1^{re} CLASSE, 2^e DON

Le Prix de Saint-Georges (ancien prix des Habits Rouges) n'avait pas réuni moins de 82 inscriptions. Douze chevaux ont été sans fautes !

La Couronne à M. Douzon a eu raison d'Abricot, grâce à son handicap, Olmutz troisième.

Le Prix des Écoles a été pour Frigga à M. Pierre Versein. Cette jument est issue du croisement d'un excellent trotteur, Sorbet, qui s'est couvert de gloire jadis sous les couleurs de M. Beauchamp, et d'une jument de pur sang anglo-arabe. Encore un succès à l'actif du croisement à l'envers si décrié.

Elle battait David-Roi de Pique, à M. Grassin, par Nahr Ibrahim, pur sang arabe et La Couronne le vainqueur du Prix de Saint-Georges, issue du demi-sang Korrigan (par Lavater, trotteur et jument de pur sang). La jument de M. Douzon, elle aussi, est donc comme la gagnante un résultat du même croisement à l'envers, qu'il est assez amusant de voir ainsi triompher dans une région où le croisement direct avec le pur sang est pratiqué pour ainsi dire d'une façon exclusive ; gageons que le fait ne sera pas relevé par la Société du Cheval de Guerre.

Le Prix des Régiments (ligne) a été pour Dragon, au sous-lieutenant d'artillerie Pérès, battant Tyrolienne, au capitaine Douzon, et 43 concurrents.

Dans la deuxième section (légère), Filister, au lieutenant Angla, a eu raison de Virtuose, à M. de Mézamat de Lisle, et de 41 adversaires.

Le pittoresque Prix des Ve-



Cliché Esquiro.

JUBILÉE, MONTÉ PAR M. F. DE JUGE MONTESPIEU, FRANCHISSANT 2 MÈTRES
DANS LE CONCOURS DE SAUT EN HAUTEUR



MADAME ELVIRA GUERRA PRÉSENTANT UN DE SES CHEVAUX
DANS LES PRIX INTERNATIONAUX

neurs, qui avait groupé 44 concurrents, a été pour Perce-Neige, à M. René Ricard, battant Don Quichotte, à M. Brodin, et Pretty Girl, à M. de Lapoyade, ex æquo.

L'Omnium a été disputé par 72 concurrents : Décimo, à M. Pichon-Vandeuil, a battu Reine de Cœur, à M. A. Pène, et Réveur, à MM. Angla et Labadie. Treize parcours ont été faits sans faute.

Le Prix de Circonscription (officiers) a été pour Virtuose, au lieutenant de Mézamat de Lisle, devant Noiro, à M. de France, et La Puce, à M. Lapara.

Le Prix de l'Élevage n'avait réuni que 22 concurrents. On sait que cette épreuve est réservée aux chevaux de 4 à 9 ans, nés dans les circonscriptions du

concours. Elle a été gagnée par Clandestin à M. Pène, devant Réveur à MM. Angla et Labadie et Souveraine à M. Duclion.

Enfin la dernière journée du Concours comprenait la Coupe et le Championnat du saut en hauteur. La Coupe qui comportait 18 obstacles, dont deux fois le triple, n'a donné lieu à aucun parcours sans faute. Les cinq premiers ont fait un quart.

Cette belle épreuve est revenue à Abricot, l'excellent anglo-normand de M. de Rovira. On sait que ce cheval d'origine trotteuse du côté paternel, comme du côté maternel, né dans la Manche, est celui des sujets de concours qui détient le record des sommes gagnées en sauts d'obstacles, en ces trois dernières années, avec un total de près de 35.000 francs. Derrière lui se sont classés, Omer à M. Brunetta d'Usseaux, Espoir à

M. Angla, Réveur à MM. Angla et Labadie, Miss Maxime à M. Joseph Jonquières d'Oriola, Erion au même et Perce-Neige à M. R. Ricard.

Le Championnat du saut en hauteur mettait aux prises cinq concurrents.

L'excellente spécialiste Jubilee à M. Xavier Riant, monté par M. F. de Juge-Montespieu, s'adjugeait les 500 francs du premier prix avec un joli saut de 2 mètres 25.

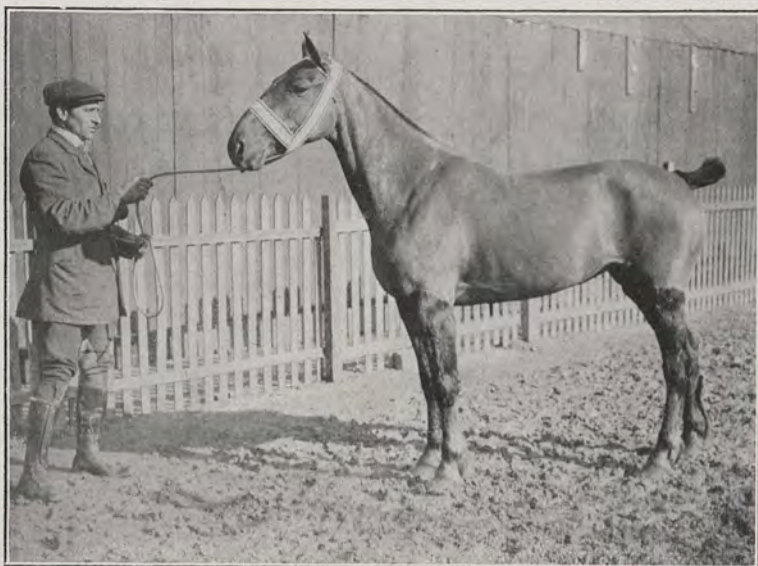
Abricot, à M. René Ricard, se classait second avec un saut de 2 m. 05, Little Rogue, monté par M. Crépin, troisième avec 2 m. 05 également.

Rarement concours de saut en hauteur n'avait été plus palpitant et cette belle épreuve clôtura dignement le Concours Hippique de Bordeaux.

Après un premier essai à 1 m. 50, ne comptant pas pour les points et que Jubilee réussissait seul, la barre était mise à 1 m. 70. Abricot seul la passait. Jubilee et Roxane touchaient des postérieurs; Little-Rogue, du poitrail.

A 1 m. 90, Jubilee franchissait, Little-Rogue également, mais après un refus; Abricot, prenant d'un peu loin, touchait des postérieurs; Roxane, de même. Cette dernière ne continuait, du reste, pas.

A 2 m. 05, les trois chevaux: Jubilee, Abricot et Little-Rogue franchissaient l'obstacle (les deux



MATHILDE, J^r AL. BRULÉ, PAR ERMITAGE P. S. ET BRISKA
PONETTE 4 ANS, APP. M. J. BOYÉ

Rappelons que M. de Juge a déjà gagné, avec cette même hauteur de 2 m 20 le championnat de Lucerne.

derniers en frôlant légèrement la barre, qui ne tombait pas). Jamais on n'avait vu dans un concours, trois chevaux sauter les 2 mètres dans la même épreuve, pas même à Paris.

A 2 m 15 les trois chevaux faisaient tomber la barre, Abricot avec le poitrail, les deux autres avec les postérieures.

A 2 m 25, Jubilee franchissait l'obstacle, sous les ovations enthousiastes des milliers de spectateurs présents.

Le jury, les commissaires s'avançaient alors sur la piste vers M. de Juge-Montespieu et le félicitaient, tandis que le président décernait les prix.

Le classement technique s'établissait comme suit: 1^{er} Jubilee, 2 m 25; 2^e Abricot, 2 m 05 et 1/2 faute; 3^e Little-Rogue, 2 m 05 et 2 fautes; 4^e Rozane, 1 m 70 et 2 fautes.

Le Concours Hippique de Bordeaux, première grande manifestation de l'année, remporte un succès complet et fait bien augurer de la saison prochaine.

Le Concours Hippique de Nantes qui vient de dérouler ses périodes du 26 février au 6 mars confirme ce premier succès sur lequel nous reviendrons dans un de nos prochains numéros.

L'Élevage du Cheval de Cavalerie

SON PRÉSENT — SON AVENIR

(Suite)

Economie de l'élevage. — D'après cette assertion, si les fiacres achetaient plus de chevaux que la cavalerie, ce serait pour eux qu'il faudrait s'outiller.

Il faut, pour se livrer à l'élevage, être assuré d'un débouché rémunérateur et avoir, si possible, un second débouché en cas de mévente.

Un fabricant de produits inertes recherchera un débouché aussi abondant que possible, qui lui permettra de donner à meilleur compte que ses concurrents, parce que, plus on vend et meilleur marché on peut vendre.

Mais un éleveur de chevaux, produits ayant besoin d'un entretien journalier très coûteux, perdra, au contraire, d'autant plus qu'il fera plus d'élèves pour l'armée, et il ne peut penser se rattraper sur la quantité pour vendre moins cher.

Les frais d'élevage sont énormes et les risques considérables. Il ne s'agit pas de calculer le prix de revient d'un cheval et de dire que, s'il est payé davantage, il est bien payé. Il faut compter que, pour vendre un cheval à ce prix semblant rémunérateur, l'éleveur en a élevé probablement au moins deux autres, inférieurs ou morts avant le moment de la vente.

L'objectif de l'éleveur ne peut être que de vendre cher.

Les exigences de l'armée sont trop peu en rapport avec ses ressources pour qu'on y satisfasse.

Prix d'achat. — Le cultivateur ne fait aucun fonds des théories ni des promesses; il considère les concours comme bons pour voir du monde, causer de ses affaires et faire valoir sa marchandise; les primes gagnées paient les frais.



LES TROIS PREMIERS DU PRIX DE LA COUPE
ABRICOT, OMER ET ESPOIR

Ce qui le touche, ce sont les ventes de poulains pareils au sien; le prix qu'ils obtiennent au sevrage le guide sur la valeur de son produit qu'il considère alors comme un billet d'une valeur connue qu'il a en portefeuille.

Le seul encouragement valable est donc le prix de vente.

C'est pourquoi il est normal que l'éleveur recherche avant

tout la clientèle des Haras, seul acheteur qui paie cher, et qu'il cherche, avant tout, à faire naître ou à élever le cheval demandé par cette Administration.

Il n'y a qu'une seule manière de décider un éleveur à se livrer à un élevage plutôt qu'à un autre, c'est de lui rendre plus profitable celui que l'on préfère, en lui payant bien les produits; toute autre manière échouera.

Ce moyen d'action est, comme je l'ai déjà dit, perdu à tout jamais pour la cavalerie, parce que les députés ne voteront jamais une augmentation du budget de la remonte suffisante, et parce que les éleveurs ne peuvent être assurés de la durée de cette augmentation, si elle se produisait.

Achats d'étalons. — Les achats d'étalons par l'Administration des Haras constituent le plus sérieux de tous les encouragements actuels, parce que le cheval acheté est payé en moyenne 6.000 francs, prix superbe (exagéré, d'ailleurs, actuellement), qui permet de risquer quelques aléas.

Ces étalons devraient donc être les plus beaux modèles de la race qu'ils représentent et qu'ils sont chargés non seulement de continuer, mais encore d'améliorer.

Il n'en est pas ainsi, et, au Concours Central de reproducteurs de Paris, cette année, on pouvait voir une classe d'étalons anglo-normands, de nouveau modèle, bien différente de celle qui figurait à l'Exposition Universelle de 1900.

Exposition de 1900. — M. le ministre de l'Agriculture a dit à la tribune, dernièrement, que le succès de cette exposition n'était pas con-

cluant parce que les pays étrangers n'y avaient pas acheté. Il me permettra de faire remarquer que, pour acheter, il faut avant connaître la marchandise.

La valeur de notre production en 1900 était complètement ignorée de l'étranger (et même de beaucoup de Français).

C'est justement cette magnifique exhibition qui a ouvert les yeux et a provoqué les achats qui ont suivi.

La moyenne de valeur des chevaux de cette dernière exposition aurait été, s'ils avaient été hongres, de 3.000 francs au moins ; tandis que la moyenne des chevaux de 1909, supposés hongres, n'aurait pas dépassé 1.200 francs.

C'est donc un encouragement manqué pour lequel on dépense pourtant de très grosses sommes.

Il est tout à fait anormal de surclasser ainsi l'étalon de culture et c'est complètement inutile, puisque l'on en trouverait autant que l'on voudrait en les payant beaucoup moins cher.

C'est donc un gaspillage coupable des fonds de l'Etat.

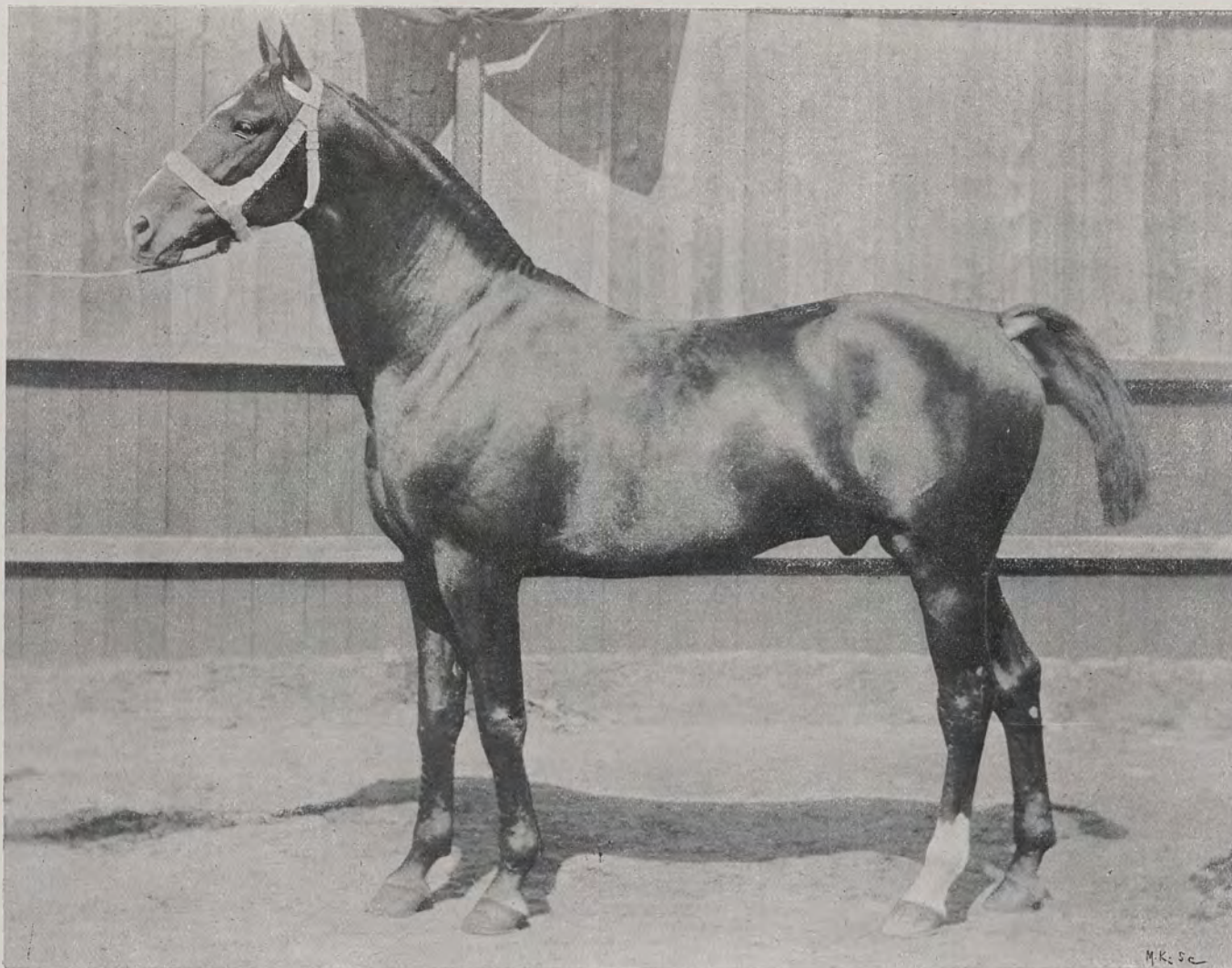
chevaux du Sud-Ouest. Ce prix de vente rémunérateur lui manque donc autant du côté civil que du côté militaire.

Concours de poulinières. — Les concours de poulinières sont des plus utiles, ils rendent de très grands services à l'élevage et l'Etat y consacre, à juste titre, des sommes importantes, mais mal réparties.

Mauvaise répartition des primes. — Il est contraire aux lois du bon sens de bâtir sur un sol peu solide et contraire aussi aux lois du progrès de dépenser de l'argent à encourager l'élevage dans des contrées qui n'y sont pas favorables.

Encourager un mauvais élevage est la pire des choses, car c'est tromper tout le monde ; aussi bien les autorités qui donnent ou répartissent de l'argent inutile, que les cultivateurs, ignorants de la valeur comparative de leurs chevaux et toujours prétentieux de leurs produits.

Les mauvais chevaux coûtent aussi cher à élever que les bons et constituent des non-valeurs encombrantes qui engagent l'avenir ; car l'avenir des mauvaises juments est généralement chez nous de faire des poulinières.



PRESBOURG, ANGLO-NORMAND, 1^m56, NÉ EN 1893, PAR FUSCHIA ET JESSIE, APPARTENANT A M. J. THIBAUT
CHAMPION DES ÉTALONS DE RACE TROTTEUSE A L'EXPOSITION DE 1900

Concours Central de reproducteurs. — Ces étalons figurent, avant leur achat, dans des concours où tous les jurys sont présidés par des membres de l'Administration ; de sorte que ceux qui ne sont pas à la mode du jour ne se risquent pas à concourir.

Il faudrait diminuer les prix d'achat plutôt qu'éloigner des concours ces chevaux, indignes d'y figurer, comme représentant la fleur des demi-sang ; mais il faudrait ne pas exclure aussi les autres chevaux.

Ces concours constituent des marchés où l'on cherche à faire venir l'étranger et où il faudrait aussi attirer toutes les races de chevaux et tous les modèles, même ceux qui ne sont pas officiels.

C'est dans le Concours Central de reproducteurs de Paris que l'Etat joue un rôle tutélaire vis-à-vis des races privilégiées de trait qui constituent une richesse de notre pays. C'est pour elles principalement que le grand marché est ouvert ; elles en profitent largement et très justement.

L'éleveur du cheval de remonte ne peut profiter ni des achats d'étalons ni du concours de reproducteurs de Paris ; sauf pour quelques

Il serait d'une bonne administration de supprimer radicalement ces subventions néfastes, grâce auxquelles on arrive à ne plus faire de chevaux de demi-sang que dans les mauvais pays.

D'après les principes de la loi de 1874, l'Etat ne devrait distribuer d'encouragements qu'aux juments destinées à produire des chevaux pour la cavalerie.

Les directeurs de Haras répartissent le mieux qu'ils peuvent les fonds qui leur sont alloués ; il arrive pourtant bien souvent que des poulinières primées à tel endroit n'auraient rien obtenu dans un autre concours, ce qui est tout à fait anormal.

Pour l'empêcher autant qu'il est possible, il faudrait unifier les notes de tous les concours de la même région, ce que font d'ailleurs les directeurs consciencieux.

Les inspecteurs seraient ainsi mieux renseignés sur le mérite respectif des poulinières de leur arrondissement et pourraient faire répartir les primes d'une façon plus judicieuse qu'actuellement.

Concours inutiles néfastes. — Il y a un grand nombre de ces concours

tout à fait inutiles où des poulinières indignes de ce titre reçoivent néanmoins des primes assez importantes, les éleveurs les préfèrent à des bonnes qui représenteraient un plus gros capital et ne rapporteraient pas davantage.

Ces primes d'encouragement à mieux faire sont des encouragements à persister dans une voie funeste. Cela constitue des primes à la mauvaise marchandise que l'Administration conserve parce que cela fait nombre pour les saillies.

Si l'on condamnait toutes les poulinières détectueuses, la moyenne des saillies baisserait tellement qu'il faudrait diminuer les étalons, ce que redoute avant tout l'Administration parce que cela pourrait faire diminuer les cadres.

Utilité des primes. — L'éleveur du cheval de cavalerie est généralement peu fortuné; pour qu'il puisse bien faire, il faudrait que ses poulinières soient toutes dignes d'être primées sérieusement tous les ans, sans quoi il ne peut s'en tirer.

Ce sont les primes données aux mères qui doivent servir à élever les poulains jusqu'à ce qu'ils puissent rapporter eux-mêmes; il faut donc que tout poulain destiné à la cavalerie ait une mère primée; sans quoi il sera mal soigné au sevrage, moment où les soins ont une importance sur laquelle on ne peut trop insister, et si considérable qu'elle se répercute sur toute la carrière du sujet.

Programme à réaliser. — On devrait chercher à arriver un jour à faire presque le contraire de ce qui se passe actuellement.

Il faudrait qu'il n'y ait que de bonnes poulinières faisant le cheval de selle et que toutes puissent être primées tout le temps qu'elles produisent bien.

Cela sera possible le jour où les sommes énormes distribuées en encouragements de toutes sortes seront plus utilement réparties.

Manière de juger. — Quand les poulinières sont jeunes elles sont primées d'après leur modèle et leur origine. Rien de mieux.

Dès qu'elles ont produit il faudrait les juger principalement d'après leur production.

Dans les pays où la remonte constitue le principal débouché, le commandant pourrait centraliser les renseignements nécessaires d'après ses achats, ses observations dans les concours et divers renseignements pris à bonne source.

Cela constituerait un registre des poulinières dépendant du Dépôt, document à tenir à jour, des plus instructifs à consulter.

CHAPITRE X

ENCOURAGEMENT A L'ÉLEVAGE (suite). — LES CONCOURS DE POULICHES. LA PRIME DE CONSERVATION.

Les concours de pouliches constituent un excellent moyen de faire gagner leurs frais d'entretien à ces futures mères et il n'y aurait qu'avantage à les primer dès l'âge de deux ans, parce que cela engagerait à les soigner un an plus tôt.

Utilité des concours de pouliches. — Ces pouliches étant chargées d'enregistrer les progrès de leur race ne peuvent le faire que si elles sont bien élevées, elles peuvent contribuer ainsi pour leur part à l'amélioration de la race par des soins entendus.

Hygiène des pouliches. — S'il y a intérêt pour les étalons et pour les chevaux de service à être dépayés dans des terrains capables de leur donner plus d'os que les gras pâturages où ils sont nés, il n'en est pas de même pour les pouliches destinées à la reproduction.

Il est très important qu'elles soient bien sevrées, mais il est moins nécessaire qu'elles soient éloignées des herbages maternels où elles devront retourner pour être saillies.

Tous ces soins sont onéreux et il faut que le cultivateur soit défrayé le plus tôt possible de ses frais.

Dès la première apparition de la pouliche derrière sa mère, au concours de poulinières, on pourra peut-être prévoir ses destinées et éclairer son propriétaire sur l'avantage qu'il retirerait en la destinant à la reproduction. Il faudra aussi lui dire qu'elle lui rapportera d'autant plus qu'elle sera mieux soignée.

Avantages des concours de pouliches de 2 ans. — Mais le paysan ne tient pas grand compte des discours et des promesses; il n'y a que l'exemple et l'argent qui le touchent; il faut donc primer les pouliches le plus tôt possible.

Nous avons toujours vu les concours de pouliches de 2 ans, supérieurs à ceux de 3 ans, par suite de la disparition, entre temps, de nombreux sujets, et ce n'étaient évidemment pas les plus mauvais qui avaient été vendus.

Pouliches de 3 ans. — Les concours de pouliches de 3 ans ne comportaient jadis qu'une espèce de récompense, sorte de prime d'encouragement avec engagement platonique de saillie.

Division des primes. — *Conditions de chacune.* — M. le Directeur général a eu, il y a quelques années, l'excellente idée d'en faire trois catégories : encouragement, reproduction, conservation.

La prime d'encouragement récompense les plus belles du lot, sans conditions, et cela constitue une admissibilité pour les deux autres récompenses.

Les primes de reproduction sont accordées, sous condition que la pouliche sera saillie dans l'année et ne prendra plus part à aucun concours ni à des courses.

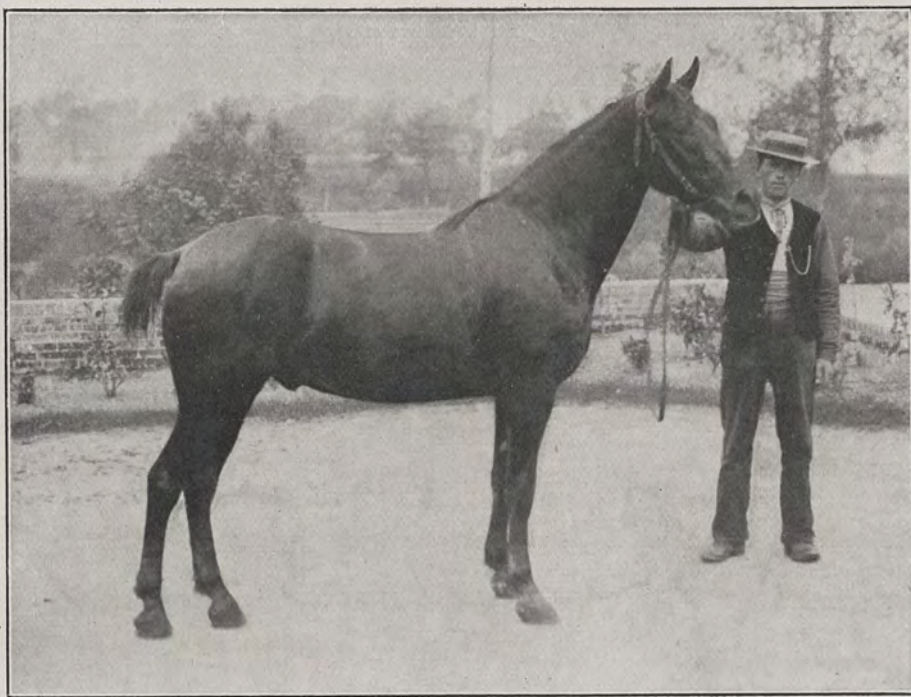
Enfin, des primes de conservation, assez importantes, mais trop peu nombreuses, sont décernées aux plus belles de la deuxième catégorie.

Leurs propriétaires s'engagent par contrat, avec caution solidaire, à les conserver cinq ans comme poulinières, et elles doivent, en ce temps, donner au moins deux produits.

Ils les présenteront tous les ans au concours de poulinières, mais restitueront la prime si ces conditions, peu dures, n'étaient pas observées.

Il peut y avoir substitution de propriétaires avec l'autorisation du Directeur des Haras.

A 7 ans révolus, la prime est acquise, et la jument, libre de tous liens, reste à la pleine disposition



PRODUIT ISSU D'UN CROISEMENT BOULONNAIS ET PUR SANG

de son maître.

Primes d'encouragement. — Il semble, en étudiant les conditions de ces trois sortes de primes, que l'on ait laissé subsister la prime d'encouragement pour ne pas changer trop brusquement l'ancien système.

On ne lui voit, en effet, aucune raison valable d'exister, puisque l'Administration n'a pour unique mission que de s'occuper de la reproduction.

Officiers des Haras, Présidents de jurys de concours autres que des concours de reproducteurs. — Je n'ai pu trouver pour quelles raisons on avait chargé les officiers des Haras de présider des concours de dressage ou de chevaux de service.

C'est probablement en souvenir du temps où M. le général Fleury, grand-maître des Haras, était en même temps Ecuyer de l'Empereur.

Il me semble que cela est tout à fait en dehors de leurs attributions.

Il est tout naturel qu'ils soient mis à même, en faisant partie du jury, comme membres, de se rendre compte, dans ces concours, de la production qu'ils sont chargés d'assurer; mais de là à les sacrer écuyers en chef, quoique beaucoup d'entre eux le méritent, on ne se l'explique guère.

C'est le consommateur qui doit juger les produits qu'il doit consommer, et non le fabricant, qui a toujours intérêt à les trouver suffisamment bons.

Inutilité des primes d'encouragement. — Les concours de pouliches n'ont certes pas été institués pour distinguer les mieux dressées et pour récompenser les dresseurs, mais bien pour aider les producteurs en primant celles qui paraissent le plus aptes à la reproduction.

Il est souverainement injuste de diminuer la part des futures poulinières en transformant ces concours en une sorte de concours de chevaux de service, faisant double emploi avec ceux qui existent, et de récompenser des pouliches qui ont toute liberté et facilité de gagner leur vie autrement.

Il me semble donc que l'argent distribué ainsi serait mieux employé en primes d'encouragement pour les pouliches de deux ans.

Primes de reproduction. — Ces primes sont bien comprises et devraient amener de bons résultats, malheureusement elles ne sont pas assez nombreuses dans les bons pays d'élevage et sont trop fortes dans les mauvais.

Si, comme je le désire, on peut arriver à développer suffisamment les primes de conservation, les primes de reproduction s'en trouveront naturellement diminuées d'autant.

Primes de conservation. — Ce sont ces primes qui constituent, d'après moi, le plus sérieux de tous les encouragements; supérieur même au prix de vente, parce que cet encouragement fait conserver, tandis que le prix de vente peut être un agent de dispersion, si le propriétaire de poulinières se laisse tenter par les prix qui lui sont offerts.

Ces primes touchent directement le producteur, avant même qu'il ait travaillé, en lui donnant les outils de bonne qualité qui lui sont nécessaires pour faire ce qu'on lui demande.

C'est, en somme, le seul moyen de donner aux éleveurs la possibilité de conserver leurs bonnes pouliches plutôt que les mauvaises, en leur distribuant, en argent comptant, une avance suffisante pour leur permettre de les livrer à la reproduction au lieu de les vendre.

Comme la cause principale de la crise actuelle réside dans cette vente des bonnes poulinières, la prime de conservation constitue le remède qui permet de guérir le mal à sa racine.

C'est pour faire l'apologie de ces primes que j'ai commencé cet article qui s'est allongé démesurément.

Comme je ne tiens pas à écrire souvent, je préfère dire en une fois tout ce que mon expérience m'a suggéré sur ces questions vitales pour l'élevage.

Je pense que les véritables amis du cheval me pardonneront la longueur de ces lignes en faveur de mon but qui est uniquement le bien de la cause hippique.

Desiderata. — *Concours de 2 ans.* — Il faudrait que ces primes de conservation soient distribuées dès l'âge de 2 ans, parce qu'elles produiraient plus d'effet, la même somme étant donnée un an plus tôt. L'on aurait ainsi plus de choix, la Remonte et le commerce n'ayant pas encore écrémé le lot.

Epoque trop tardive des concours. — Actuellement les concours de pouliches de 3 ans ont très souvent lieu trop tard en saison.

Si la Remonte a déjà passé, elle a pu enlever bien des bonnes poulinières. Il y a des pays où les cultivateurs amènent aux présentations un grand nombre de sujets, où le commerce puise ses acquisitions parmi les ajournés de la Remonte; ce qui constitue encore une cause de perte pour la reproduction qui devrait être empêchée par une entente entre les deux services.

L'éleveur ne sait pas toujours, avant le concours des pouliches, s'il conservera son élève, s'il la vendra, ou s'il l'enverra à des concours. Elle a donc une préparation mixte qui ne convient complètement à aucune de ces destinations.

Si la pouliche n'a pas encore vu l'étalon et qu'elle reçoive une prime de reproduction, elle sera saillie dans de mauvaises conditions d'état

et trop tardivement, de manière à mettre bas, l'année suivante, au moment où les herbages commencent à s'appauvrir.

Si la pouliche vient au concours déjà saillie, l'étalon qui lui a été donné peut n'être pas du goût de celui qui décerne la prime et ne pas convenir à la jument.

Tous ces inconvénients, qui ont leur importance, seraient supprimés si les primes étaient décernées à 2 ans, et ces concours pourraient alors avoir lieu l'été.

Première saillie. — *Imprégnation.* — La première saillie d'une poulinière a une énorme importance dont se ressentiront — peut-être — sa carrière et ses produits.

Il faut traiter les questions d'imprégnation avec d'autant plus d'attention qu'elles sont moins connues, tout en étant manifestes.

Tous les sportsmen en ont eu sous les yeux un exemple frappant en « Moulins la Marche », qui a illustré encore cette année le nom de son lieu de naissance.

L'aspect de demi-sang qu'a ce cheval, sa rusticité, qui lui permet de courir si souvent et si tard, étant un des seuls fils de Fourire qui ait conservé intacts ses tendons; tout cela provient certainement de ce que sa mère a, pour ses débuts de poulinière, été donnée à l'étalon trotteur.

« Moulins la Marche » ressemble étonnamment aux descendants de « Cherbourg »; ce qui s'explique, sa mère ayant eu un produit, en 1900, par « Nabucho » qui en est issu — c'est le dernier étalon trotteur qui ait sailli « Moulinaise ». Elle a donné deux filles de « Rueil »

avant « Moulins la Marche », qui ne rappelle pas plus « Rueil » que « Fuschia », mari de sa mère avant « Nabucho ».

En vertu de cette loi mystérieuse, il ne faut jamais donner du premier coup un étalon de pur sang à une pouliche de demi-sang, mais, au contraire, allier celle-ci, comme début, à un étalon fortement charpenté, tout en évitant de lui en donner un hors de proportion avec elle, ou manquant totalement d'espace.

Le bassin de la jument s'ouvrira davantage et les produits suivants, fils alors de pur sang, en seront plus développés. Il sera utile de revenir de temps en temps au père de demi-sang pour rafraîchir l'imprégnation,

car il est plus intéressant d'avoir un cheval ayant la force d'un demi-sang, avec la qualité du pur sang, que l'inverse.

Répartition des primes de conservation. — Ces primes de conservation devraient être distribuées de plus en plus largement comme nombre et comme valeur. Il faudrait arriver petit à petit à ce que toute belle femelle, consacrée à la reproduction du cheval de selle, reçoive, dès l'âge de 2 ans, une somme représentant au moins la moitié de sa valeur marchande à 3 ans.

Le contrat, qui lie le propriétaire pour une période de 5 années, pourrait aussi bien embrasser un cycle de 5 à 11 ans que de 2 à 7 ou de 3 à 8 ans.

J'ai indiqué ces deux dernières périodes, parce qu'elles semblent plus favorables. La jument étant plus susceptible de rendre de meilleurs services au Haras dans sa jeunesse, avant d'avoir travaillé, et pouvant aussi se vendre plus facilement à la fin de son bail, si elle ne réussit pas.

Ces juments de conservation auraient le droit évidemment de toucher des primes dans les concours de poulinières, les années suivantes.

Les primes de conservation devraient être réparties par départements, proportionnellement au nombre de chevaux nés dans ce département, et vendus à la Remonte, pour la cavalerie, l'année précédente.

(A suivre.)

Vicomte MARTIN DU NORD.



MOULINS LA MARCHÉ

LE COLLETAGE DU LAPIN



LAPIN PRIS AU COLLET

Les habitants de nos campagnes, fermiers, gars de charrue et de batterie, ouvriers agricoles de tous genres, acquièrent — s'ils sont seulement un peu observateurs — une grande connaissance des mœurs des animaux vivant à l'état libre.

Car il y a là une étude complète à faire, et il n'est possible d'en apprendre les secrets que par une suite d'observations souvent minutieuses, toujours délicates. Il faut avoir été élevé à cette école du grand air pour en posséder la science. Il faut avoir, de plus, un flair spécial, savoir procéder par déduction suivant la méthode chère à Sherlock Holmes.

Les gibiers ont, comme les autres animaux de nos champs et de nos bois — comme les humains eux-mêmes — leurs habitudes et leurs routines. De générations en générations ces habitudes et ces routines se transmettent fidèlement.

De leur connaissances spéciale est né le braconnage.

Il en résulte que si l'on est braconnier quand on le veut, on n'est pas bon braconnier par le fait seul de le devenir. Il y a en ce travail tout spécial des artistes de talent qui pourraient apprendre beaucoup à nos naturalistes de profession.

Parmi les procédés délicieux employés pour capturer les gibiers, le plus simple, le plus ancien probablement, le moins coûteux et le plus universel est certainement le collet. De par la loi, il est considéré comme « engin prohibé ». Nul donc ne peut détenir de collets chez lui, et nul ne peut en placer même dans sa basse-cour, s'il prenait à quelqu'un la fantaisie de cravater ses lapins de choux !

Et pourtant, qu'est-ce donc que le collet ? Un simple bout de fil de laiton formant nœud coulant... C'est peu et c'est beaucoup tout en même temps. Car, n'est-il pas meurtrier pour tous les gibiers, petits et gros ? Le collet de crin, le seul toléré — et c'est un tort — dans certains départements décime les vols d'alouettes, de grives et même de petits oiseaux au moment du passage.

La tente se pratique à terre, dans les arbres, et c'est partout la guerre achar-

née contre ce petit peuple ailé. Il est aussi l'auxiliaire du braco, qui travaille plus spécialement la perdrix et le faisan.

Le collet de laiton ou de fil de cuivre suffit pour prendre les lapins, les lièvres, les chevreuils et même les cerfs !!

Le colletage du lapin est, à coup sûr, le plus répandu. Il est aussi le plus facile, le lapin suivant généralement la même coulée et faisant sa nuit sur un parcours relativement restreint. L'abondance du lapin dans nombre de régions permet aussi une fructueuse moisson.

Le meilleur endroit pour la pose de ces collets est en bordure de plaine. Le lapin, ayant coutume de sortir au gagnage dès la tombée du jour pour rentrer au bois aux premières lueurs de l'aurore, a de grandes chances de donner dans le piège.

Le collet se tend à une dizaine de centimètres du sol dans une coulée fréquentée, à 25 centimètres environ de la lisière. Les professionnels le fixent de

deux façons : soit à une petite branche, soit à un petit piquet fiché en terre. Mais il y a un doigté tout spécial qui constitue l'art de colleter. Certains braconniers réussissent presque à tous les coups ; d'autres, au contraire, vont mettre 50 cravates avant de prendre un seul lapin. La manière de faire le nœud coulant, de lui donner telle ouverture, de le placer de telle façon, à telle distance du sol tout cela nécessite une expérience qui décide du résultat.

Le lapin — comme tous les gibiers, du reste — une fois le cou engagé dans le fil, tire en avant pour se défaire et s'étrangle. Il n'aura jamais l'idée de reculer pour sortir de la cravate. Parfois le fil casse sous ses efforts. Et il arrive de tuer à la chasse des

lapins, le cou gonflé, tuméfié, avec un collet entré dans la chair.

Le colletage au terrier réussit mal. Au sortir du trou le lapin prend son temps et saura passer dessous cet obstacle nouveau pour lui.

Pourtant quelques rares bracos couvrent de collets les gueules des terriers d'une garenne et font battre le bois par un roquet aphone. Le lapin se prend alors, mais à la rentrée.

On peut distinguer deux espèces de colleteurs de lapins.

D'abord le petit fermier ou l'ouvrier agricole qui mettra un collet en se promenant ou en travaillant son champ. Celui-là n'est pas un professionnel. Il n'est guère dangereux. Il a envie de temps à autre de manger une gibelotte de lapin et son péché n'est pas un bien grand crime !

Cependant s'il est pris par le garde il faudra se défier de sa promesse ; il jurera sur les têtes de toute



POSE D'UN COLLET EN BORDURE D'UN BOIS



LA LEVÉE DES COLLETS

sa ramille qu'il ne recommencera plus, serment peut-être sincère au moment même, mais qu'il ne tiendra pas, soyez-en certain.

Car s'il est un proverbe qui dit : « Qui a bu, boira », on pourrait dire aussi sans crainte de se tromper « qui a colleté, colletera ».

Quand on a goûté aux joies de la chasse on ne peut plus s'en passer, si l'on est un vrai chasseur. Or, entre la chasse et le braconnage il n'y a pas de différence, ou pour ma part je serais presque tenté de penser qu'il est plus intéressant encore de braconner que de chasser.

En dehors même de l'attrait du fruit défendu il y a, comme je le disais tout à l'heure, une réelle difficulté. Et le plaisir de relever un matin sa tente — avec au cœur le petit tremolo de la crainte d'être pincé — doit procurer de vives sensations. Mais je m'aperçois que je plaide en ce moment la cause des braconniers... Telle n'est pas mon intention pourtant... loin de là ! Mais j'avoue que j'ai parfois un peu de pitié pour le pauvre bougre qui aura mis une cravate — une toute petite cravate — pour prendre un méchant lapin !

Par contre on ne peut en avoir pour la seconde espèce de colporteur ! Celui-là est dangereux au premier chef. Il pratique rarement seul ; le plus souvent il a avec lui un compagnon, parfois un gosse qui lui est utile pour faire une levée rapide des cravates et qui par son agilité fait la nique au plus preste des gardes.

Il ne pratique qu'une fois dans la même chasse : il attend que le garde soit rentré dîner et certain d'être tranquille il va faire une tente de deux, trois et même jusqu'à cinq cents collets dans le canton qu'il a jugé le meilleur. — Au tout petit jour il ramasse en hâte la récolte et bonsoir... Lorsque l'homme assommé passe par là, il ne peut que constater les traces de passage des drôles.

Il n'a aucune chance de les revoir pour leur dresser un bon procès-verbal. Les gars sont loin et vont jeter leur dévolu sur une autre propriété. Ces braconniers sont de vrais professionnels, bons à tous les métiers dès l'instant qu'ils sont mauvais. Ils n'ignorent pas non plus les secrets de la chasse de nuit au brancher, de la lanterne si destructive, ils ont chez eux des panneaux, ils dévalisent à l'occasion les poulaillers, ils ne craignent pas de « descendre » un garde et se font assassins pour dix sous. Ce sont de véritables bandits, propres de la relégation, mais la justice a pour eux — hélas — des tendresses de

mère ! Mais ceux-là ne sont dignes d'aucune pitié. Une fois déguerpis, j'ai dit qu'on ne les revoyait plus pour quelques mois du moins. Ils sont donc difficiles sinon impossible, à prendre à moins d'un hasard

chanceux. Il reste aux gardes à relever les collets abandonnés, mais malgré leurs soins, malgré leur habitude de les « deviner » dans les coulées combien sont oubliés ? Et du gibier se prendra encore et pourrira sur place : si l'on se trouve au moment de la chasse, les chiens du patron se feront pincer par la patte si ce n'est le patron lui-même qui connaîtra le désagrément d'une chute brutale. Et il attrapera ses gens qui n'y sont pour rien et ont fait de leur mieux leur service.

Ah ! tout n'est pas rose dans le métier de garde-chasse. Le collet au demeurant, engin prohibé de par la loi, n'est peut-être pas après tout le mode de braconnage le plus destructif. Il n'est pas le plus redouté par les gardes et les procédés nouveaux et perfectionnés du panneau fixe ou mieux encore de la chasse à la lanterne sont autrement terribles.

La civilisation, hélas, amène le progrès dans toutes les branches d'industrie, tant il est vrai qu'à côté des bonnes inventions, les mauvaises se développent toujours de pair.

MARCEL D'HERBEVILLE.



LES BROUSSAILLES SONT PROPICES A LA TENTE DES COLLETS

truction de voitures automobiles !

L'amateur, à la veille de prendre une décision dans le choix qu'il doit faire d'une voiture, se trouve donc aujourd'hui dépourvu de renseignements.

La bibliothèque Omnia en publiant l'Officiel des Catalogues pour 1910 porte remède à ce mal. Ce petit volume de 36 pages renferme par ordre alphabétique, l'indication des caractéristiques de tous les modèles français offerts à la clientèle et de la plupart des modèles étrangers. Ces caractéristiques sont : désignation, puissance, nombre et disposition des cylindres, alésage, course, embrayage, transmission, prix avec ou sans pneus, avec ou sans carrosserie, etc., etc. Ces renseignements, réunis sous une forme pratique, sont indispensables à qui veut faire un achat. Ils sont officiels étant la reproduction des déclarations régulières de chaque constructeur.



LES GAMINS AGILES A ESCALADER LES GARENNES SONT CHARGÉS DE RAMASSER LES PRISES

serie, etc., etc. Ces renseignements, réunis sous une forme pratique, sont indispensables à qui veut faire un achat. Ils sont officiels étant la reproduction des déclarations régulières de chaque constructeur.

BIBLIOGRAPHIE

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Marché bien calme la semaine dernière — et la raison de ce calme, nous l'avions indiquée dans notre dernier bulletin. On ne peut pas toujours monter et les acheteurs n'ayant plus devant eux une marge suffisante de plus-value ont préféré s'abstenir.

Par ailleurs, l'argent étant abondant et à bon marché, il se fait peu de réalisations — en sorte que la cote demeure stationnaire. Et tout nous porte à croire que cet état de choses peut durer un certain temps, à moins que quelque événement imprévu ne vienne à se produire. Il y a eu des craintes du côté des Balkans, et, bien que les Gouvernements de Sofia et de Constantinople aient immédiatement tenu à en limiter la portée, l'incident turco-bulgare a révélé un état de surexcitation dangereux pour la paix générale, état que les puissances ont le devoir de surveiller attentivement. La Grèce est en pleine crise et la politique intérieure de l'Angleterre profondément troublée.

Le sort du Ministère est entre les mains du parti irlandais, qui, s'il avait voté pour, à l'occasion d'un projet d'adresse, présenté par les conservateurs, concernant l'établissement d'un système protectionniste, faisait tomber le Gouvernement. Les Irlandais se sont abstenus, soutenant ainsi le Ministère; ils espèrent de la sorte obtenir enfin le « Home Rule », pour lequel ils combattent depuis si longtemps. Jamais l'occasion ne s'est présentée plus belle pour en arriver à leurs fins. Sachant que tant que la Chambre des Lords aura un droit de veto, ils ne pourront jamais l'atteindre, ils

exigent du Gouvernement, non pas une réforme de la Chambre Haute, mais la suppression pure et simple du droit de veto — tant en matière législative que budgétaire. Ils ne donneront leur appui au Gouvernement que si cette question du veto de la Chambre des Lords a la priorité sur la question du budget.

Dans cette campagne, les Irlandais sont soutenus par l'extrême-gauche du parti libéral, aussi il est probable que, sous la pression de ses propres partisans, le Gouvernement finira par céder.

Et cependant, cette situation n'a pas affecté le marché. En dehors des Consolidés et de quelques autres fonds anglais, la spéculation s'est portée exclusivement sur les valeurs de caoutchouc et de pétrole. Le mouvement a gagné notre marché, sur la nouvelle que l'Amirauté anglaise avait décidé de remplacer le charbon par le pétrole pour tous ses navires de guerre, et que la Marine française suivrait la même voie, mais en utilisant charbon et pétrole concurremment.

Si, comme nous avons lieu de croire, ces renseignements sont exacts, on voit d'ici la hausse qui va se produire sur les valeurs pétrolifères.

En ce qui concerne les caoutchoucs, la spéculation anglaise est plus acharnée que jamais et chaque jour apparaît une nouvelle affaire sur le marché.

Quelques-uns de ces titres sont cotés à notre Bourse; plus que jamais il est bon de n'y toucher qu'avec la plus grande réserve.

Passons maintenant en revue nos différentes valeurs :

Le 3 % Français se retrouve aux environs des cours précédents, à 98,80. Les fonds d'Etats étrangers sont aux cours suivants : Consolidé Anglais, 81, Autriche, 102,50; Extérieure Espagnole, 96,50; changement; Italien, 104,30, toujours ferme, e Portugais, 66,25. Les Fonds Russes, toujours ac le 5 %, à 104,80; le 4 1/2, à 99,50; le 3 % 189 81,60; le Turc Unifié, en légère baisse, à 95. Nos Grands Chemins sont en avance marquée, sur le Nord à 1780, après avoir atteint 1800. L cote 950, le Lyon 1348, l'Orléans 1445, le Midi 1 et l'Ouest 979.

Les Etablissements de Crédit ne varient guère : Crédit Lyonnais à 1422, la Générale à 726, le Com toir à 804, la Banque de Paris à 1766, le Crédit t crier à 820, le Crédit Mobilier à 705.

Le Rio clôture à 1934, le Boléo à 839, le S à 5110 contre 5148.

Mines sans grand mouvement : Rand Mines, 1 Goldfields, 153; East Rand, 134; la De Beers à 4

Une nouvelle série de commandes intéressa vient d'être prise par la Société du « Froid In triel », dont les actions se négocient entre 119 et

On signale également quelques mouvements l'action ancienne, Pétrole du Wyoming à 23,50 prévision de la réorganisation de cette affaire.

Pour tous ordres et renseignements, écrire à la « Banque Lilloise ».

BANQUE LILLOISE

2, rue du 4-Septembre, Paris. — TÉLÉPHONES : 234.58 & 59

Secoursales :

LILLE. — 60, boulevard de la Liberté.
VALENCIENNES. — 27, rue du Quesnoy.
CHARLEVILLE. — 5, boulevard des Deux-Villes.
ABBEVILLE. — 4, place du Palais-de-Justice.
BESANCON. — 26, rue de la République.

EVREUX. — 18, rue Chartraine.
NANCY. — 6, rue de la Constitution.
ROUEN. — 7, rue Jeanne d'Arc.
SAINT-QUENTIN. — 41, rue Saint-André.
TOURS. — 37, rue de Buffon.

PETITES ANNONCES

Maison B de VILLETTE, 244, ang. r. d'Aubervilliers, 2 a Paris. la C* 397 m. R. b. 26.208 fr. M. a prix : PROPRIETE au Raincy, 52, b° de l'Ouest. 260 000 fr. C* 1.921 m. R. b. 1.000 f. M. a p. : 10.000 f. A adj* s' i ench. Ch. Not. 15 mars. S'ad. aux not. M* SABOT et CH. CHAMPETIER DE RIBES, 8, r. St-Cecile N.

Maison AV. de Gd-ARMÉE, 5, pr. pl. de l'Etoile. a Paris. la C* 1.921 m. R. b. 22.859 fr. 80 M. a p. : 225.000 f. A adj* s' i ench. Ch. Not. 15 mars. M* VINGTA N et DE MEAUX, not. 39, r. St-Dominique N.

VILLE DE PARIS (Terrains du Champ de Mars) A adj* s' i ench. Ch. des Not. Paris. 15 mars 1910. TERRAIN ANGLE Av* CH-ILES-FLOQUET et G* DETRIE. 664 m. M. a p. 20. flem. S'ad. M* MAH T DE LA QUÉKANTONNAIS et Delorme, r. Auber. 11 dep. ench. T.

1° Poulinière p. s. vieille race française, à vendre petit prix parce qu'agée, pleine de Bonnet-Vert (The Bard)

2° Deux petits-fils de St-Simon 1909, parfaitement réussis et très bien élevés.

3° A vendre ou à échanger contre poulinière p. s. pleine une très jolie jument p. s. 1905, 1^{re} 61, étoffée, membree. absolument nette, mais borgne par suite accident étant yearling, a couru en obstacles l'été dernier, très douce, très sage, peur de rien, très facile à monter, très vite. Allures splendides au trot, ferait excellente jument de charrette anglaise. Toutes garanties. Photo. Essai quelques jours.

4° A acheter. un Boute-en-train, très doux, capable faire petit service culture ou autre. Très petit prix. — Haras de Fontaine-Liveau, Etrecy (S.-et-O.). 358

1° Jument limousine truitée, 1^{re} 58, 11 ans, nette, sage, vite, chasse et traîne coupé. Garantie sauf lic, 800 francs.

2° Ponette grise, 1^{re} 50, très doublée, nette, belles allures montée et attelée, sage, 7 ans 1.200 francs. Garantie. — G. d'illiers, 33, rue Chanzy, Orléans. 386

Alfred, petit-fils de Cherbourg et de Phaeton, bai, 1^{re} 60, 10 ans, sain et net, remarquable attelé, seul et à deux, bien mis monté, doux et sage exceptionnelles. 900 fr. — C* Retailiau, 49, boul. de Saumur, Angers. 387

Parfaite Jument tonneau baie cerise, 8 ans, excessivement vite, routière infatigable. Bouche parfaite, très douce, peut être menée par dame — M. Roger Guérin, 23, rue du Maroc, Paris. 388

Très joli cocker noir et blanc, chassant bien, 75 fr. — Adresse Bureau du Journal. 389

AUTOMOBILES

On croyait que le type " ne varietur " de l'automobile était établi depuis plusieurs années, et qu'il n'y aurait plus guère que des changements de détail dans les châssis. Et voilà que le fameux moteur Knight sans soupapes a été introduit en France avec ses non moins fameux châssis Minerva !

Personne n'ignore la véritable révolution que ces châssis ont amenée sur le marché. Songez donc :

Souplesse approchant celle de la vapeur; Consommation réduite de 30 0/0; Rendement augmenté de 25 0/0; Silence absolu.

Et tout ceci n'est que l'expression de la plus stricte vérité. Les chiffres officiels, contrôlés par les fabricants concurrents eux-mêmes, sont là pour le prouver. De plus, tous les essais seront accordés avec empressement à ceux des lecteurs du *Sport Universel Illustré* qui les demanderont à M. Outh-



nin-Chalandre, 4, rue de Chartres, à Neuilly-sur-Seine.

Il y a trois séries de châssis Minerva 1910. toutes à moteurs Sans Soupapes, 4 cylindres; chacune de ces séries comprend un châssis long et un châssis court. Ce sont les 16, 26 et 38 chx. Avec une souplesse pareille, ce serait un non-sens que de construire des 6 cylindres dont le rendement est certainement moins bon et la consommation énorme.



Le Gérant : P. JEANNIOT.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron P. Monod, directeur.

BOITIERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES sont RADICALEMENT GUÉRIES par le

TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX : 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS 50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies